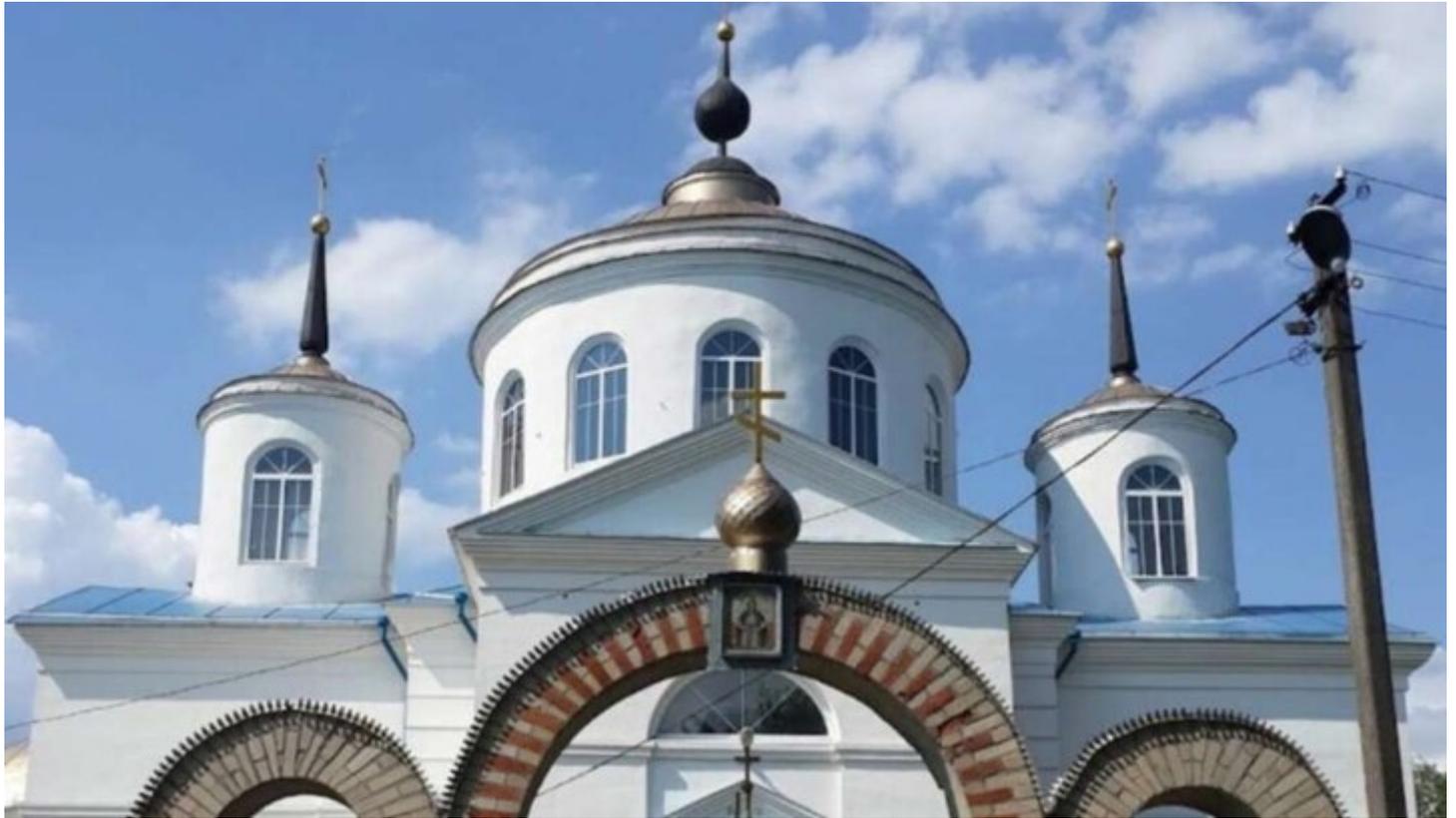




Un tribunal retire à une communauté paroissiale de l'Église orthodoxe ukrainienne le droit de célébrer à l'église de l'Intercession de Parkhomovka



Service de communication du DREE, 22.07.2024. Le 19 juillet, un tribunal a rendu à la propriété de l'État l'église de l'Intercession de Parkhomovka, dans la région de Kharkov, classée monument historique, rapporte l'Union des journalistes orthodoxes.

Le tribunal justifie sa décision par le fait que l'église de l'Intercession est inscrite à la liste des monuments du patrimoine culturel ne pouvant être privatisés. Elle ne peut donc être transférée à la propriété de quiconque. Le document donnant à la communauté religieuse le droit de faire usage de ce bien immobilier a donc été annulé et la décision du comité exécutif du conseil municipal de Parkhomovka, datant de 2009 et accordant la propriété du bâtiment culturel à la communauté, reconnue illégale.

Commentant la décision de priver la communauté paroissiale de l'Église orthodoxe ukrainienne de Parkhomovka de son église, les fonctionnaires du ministère ukrainien de la Culture ont déclaré avoir,

avec le bureau du procureur régional de Kharkov et l'administration régionale, « défendu le droit de l'État à disposer d'un monument national, dans la mesure où il appartient à tous les Ukrainiens. »

Source: <https://mospat.ru/fr/news/92001/>